

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190225-D_25_02_19_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2019

Affichage : 28/02/2019

Délibération n°25-02-2019-012

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du lundi 25 février 2019*

Date de convocation	19 février 2019
Date d'affichage	19 février 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	38
Votants	46 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 février à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des associations de Cherré-Au, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Philippe GALLAND, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET (ayant reçu pouvoir de M. Xavier TERRIER), M. Jean-Yves HERMELINE (ayant reçu pouvoir de M. Dominique EDON), Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Vincent JUIGNÉ (représentant M. Thierry RENVOIZÉ), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Yves GOULLIER), M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Jeannine VENDÔME (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK), Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Pierre BOULARD, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), M. Dominique EDON (ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves HERMELINE), Mme Sylvie FAVRET, M. Yves GOULLIER (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK (ayant donné pouvoir à Mme Janine VENDÔME), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZÉ (représenté par M. Vincent JUIGNE), M. Michel ROUAUD, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Xavier TERRIER (ayant donné pouvoir à M. André-Pierre GUITTET), M. Didier TORCHÉ (représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL).

Secrétaire de séance : Mme Monique CAHU

**SPORTS : CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE –
DEMANDE DE SUBVENTIONS ET
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Josette JACOB, Vice-présidente en charge de l'Enfance, jeunesse et sports,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Communauté de communes a décidé la réalisation d'un centre aquatique avec pour objectif de disposer d'un équipement dimensionné au territoire permettant l'apprentissage et la pratique de la natation et offrant des éléments ludiques sous forme de structures gonflables et des équipements et des activités santé et bien-être favorisant ainsi l'accueil et la satisfaction de tous les publics.

EST INFORME que des financeurs potentiels pourraient être sollicités notamment l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du CPER mais également le Conseil Départemental, le CNDS et le Conseil Régional dans le cadre du NCR.

AUTORISE, par conséquent le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions au titre de l'année 2019 notamment DETR, DSIL, CPER, NCR et Conseil Départemental et à tout autre dispositif d'aides.

SOLLICITE l'octroi des subventions au taux maximal.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

ARRETE le plan de financement prévisionnel ci-après pour un montant total de 10 875 060 € HT :

Origine des financements	Montant de subvention sollicité
Fonds européens (FEADER)	
Etat - DSIL	500 000,00
Etat - DETR	500 000,00
Etat - CPER	60 248,00
CNDS	350 000,00
Conseil Régional - NCR	1 587 184,00
Conseil Départemental	150 000,00
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés (hors maître d'ouvrage)	
Total des financements	3 147 432,00
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	7 727 628,00
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	10 875 060,00

AUTORISE le Président à arrêter le plan de financement prévisionnel des travaux en fonction du coût estimatif de ces derniers.

Adopté à la majorité

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 1

Fait et délibéré en séance publique

Le 25 février 2019

Pour extrait conforme

Le 25 février 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU

